

# Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 17 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Nombre de conseillers en fonction : 10

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absente excusée : Lauriane MOINE donne pouvoir à Monique ALLEGRE.

La séance est ouverte à 18h45. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Laure BOUDON arrive à 18h47, Christian BERNARD arrive à 18h51, Fabrice PRAVE arrive à 18h56.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 septembre 2025.

### 1. Tarifs communaux 2026

Monsieur le Maire propose de définir les tarifs 2026 en tenant compte de l'inflation et de l'impact environnemental. Il propose d'augmenter les tarifs de la salle polyvalente, en prenant en compte la hausse de 5 % appliquée en 2024.

L'augmentation concerne la location aux résidents de la commune, et les tarifs resteraient inchangés pour les non-résidents, la salle étant très peu louée par ces derniers.

<b><i>Location à un résident de la commune :</i></b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
1 journée	180 €	190 €
1 week-end	270 €	285 €
2,5 journées (y compris le we)	315 €	330 €
½ journée/ soirée	100 €	100 €
<b><i>Location à un non-résident de la commune :</i></b>		
1 journée	525 €	525 €
1 week-end	680 €	680 €
2,5 journées (y compris le we)	865 €	865 €
½ journée/ soirée	290 €	290 €
<b><i>Location à une association réauvilloise :</i></b>		
	Gratuit	
<i>Caution</i>	1 000 €	1 000 €

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs pour la location de la salle derz'ass, du matériel et des jardins communaux.

VOTE :      9+1 p POUR      0 CONTRE      0 ABSTENTION

## **2. Subvention à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) - Noël des enfants 2025**

Monsieur le Maire rappelle que l'APE étant actuellement en sommeil, les enseignants de Montjoyer et de Réauville assurent la gestion des achats pour Noël des enfants, sous couvert de l'OCCE du Regroupement Pédagogique Intercommunal Montjoyer / Réauville.

La somme proposée s'élève à **20,00 € par enfant**, répartie entre les deux communes du RPI.

Pour un effectif de **52 élèves**, le calcul est le suivant :

$$20 \text{ €} \times 52 \div 2 = \textbf{520 €} \text{ par commune.}$$

Cette participation permet d'offrir aux élèves du RPI un spectacle ainsi que des cadeaux pour chaque classe.

Monsieur le Maire précise également que la fête de Noël aura lieu cette année à **Réauville, le vendredi 19 décembre**. À cette occasion, la commune offrira **deux livres à chaque élève**, commandés auprès de l'association *Lire c'est partir*.

VOTE :                    9+1p POUR                    0 CONTRE                    0 ABSTENTION

## **3. Demande de subvention LEADER pour le projet "création d'un espace partagé et d'un espace de coworking".**

La région gère des fonds européens via **LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) c'est un programme européen destiné à soutenir le développement des territoires ruraux en finançant des projets locaux portés par les collectivités et les acteurs du territoire. Ces fonds peuvent être demandés par les collectivités ou les entreprises selon les projets à financer. Il fonctionne sur le principe d'un partenariat local public/privé appelé GAL (Groupe d'Action Locale).

Monique ALLEGRE explique que la société MESTIZA gérante actuellement du restaurant et de l'épicerie, « Paulette Voyages », l'association DU BOURG et la commune liées par convention poursuivent le développement des lieux.

L'idée est de pouvoir accueillir plus de personnes en aménageant le bâtiment de l'ancienne écurie. Le rez-de-chaussée servirait de salle de restauration, commerce de proximité et de salle de réception pour les manifestations de l'association Du bourg. A l'étage, il est prévu l'ouverture d'un plateau coworking avec plusieurs bureaux, celui actuel dans la Grand'rue est trop petit et plusieurs personnes sont intéressées pour intégrer les lieux.

Des devis ont été établis pour la restauration du lieu, le coût des travaux s'élève à 83 158,45 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Type de ressources	Ressources totales du projet présenté dans cette demande	
	Montant en €	% du total
<b>Financements européens (FEADER) sollicités</b>	<b>44 800,00</b>	<b>53,89 %</b>
<b>Montant total de l'aide publique nationale sollicitée</b>	<b>65 892,00</b>	<b>79,23 %</b>
dont Région* :	21 092,00	25,36%
<b>Montant total de l'autofinancement et contributions privées</b>	<b>17 266,45</b>	<b>20,77 %</b>
Autofinancement	17 266,45	20,77%
<b>TOTAL = COÛT DU PROJET</b>	<b>83 158,45</b>	<b>100.00 %</b>

Vendredi 21 novembre, Monique ALLEGRE présentera le dossier à Sahune devant les représentants public/privé membres de LEADER pour avis.

(La société MESTIZA souhaiterait aménager l'étage au-dessus de l'épicerie/restaurant en logement pour pouvoir recruter et loger des saisonniers ce qui permettrait d'ouvrir l'épicerie dès 8h et non 10h comme actuellement.)

VOTE :                    9+1p POUR                    0 CONTRE                    0 ABSTENTION

#### **4. Acceptation du don de l'association Environnement et Patrimoine Réauvillois pour la restauration des croix du village**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a entrepris des travaux de rénovation de sept croix situées sur le village. Ces travaux sont réalisés par Monsieur Didier FRANÇON, tailleur de pierre, domicilié sur la commune.

Le Père Georges, de l'abbaye d'Aiguebelle, s'était engagé à financer une partie de ces travaux à hauteur de 1 000 €. Cette somme a été versée à l'association Environnement et Patrimoine Réauvillois, laquelle s'engage à la reverser à la commune afin qu'elle soit affectée à l'opération de restauration des croix.

Pour rappel, le Département a accordé une subvention de 5 000 € sur un montant total de 40 855 € de travaux et communication.

VOTE :      9+1p POUR                  0 CONTRE                  0 ABSTENTION

#### **5. Décision modificative n°2 – Budget de la commune 2025 - M57**

Monique ALLEGRE propose d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune.

Il s'agit d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour le fonctionnement d'un montant équilibré à zéro euro en dépenses et recettes (0 €) :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	COMPTE	Libellé	MONTANT	COMPTE	Libellé	MONTANT
	60632-011	Fournitures petit équipement	800.00 €	6068-011	Fournitures non stockées	-11 670.00 €
	6064-011	Fournitures administratives	60.00 €	633-012	Impôts taxes et rémunérations	- 300.00 €
	615228-011	Entretien et réparations autres bâtiments	1 500.00 €	6413-012	Personnel non titulaire	-10 000.00 €
	615232-011	Entretien et réparations sur réseaux	1 000.00 €			
	623-011	Publicité, publications, relations publiques	1 000.00 €			
	624-011	Transports de biens et collectifs	1 510.00 €			
	6218-012	Autres personnel extérieur	10 000.00 €			
	6411-012	Personnel titulaire	5 700.00 €			
	6450-012	Charges de sécurité sociale	400.00 €			
	<b>TOTAL</b>		<b>21 970.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-21 970.00 €</b>

VOTE :      9+1p POUR                  0 CONTRE                  0 ABSTENTION

#### **6. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 de la commune**

Monique ALLEGRE explique que cette délibération permet à la commune de régler des dépenses d'investissement avant le vote du BP en avril 2026 au plus tard.

En tenant compte de la règle du quart des crédits ouverts au budget précédent, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2026 de la commune, les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

N° de chapitre	Désignation chapitres de dépenses	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	10 000 €
21	Immobilisations corporelles	30 000 €
23	Immobilisations en cours	50 000 €

VOTE :      9+1p POUR                  0 CONTRE                  0 ABSTENTION

## **7. Contractualisation avec l'éco organisme ALCOME pour la réduction des mégots dans l'espace public)**

ALCOME est un organisme qui soutient les collectivités dans la gestion des mégots dans l'espace public. Dans ce cadre, il propose notamment la fourniture de cendriers de rue et de cendriers de poche. La commune souhaite équiper la salle polyvalente ainsi que les places publiques situées à proximité de l'école et de la mairie afin d'inciter les usagers à utiliser ces équipements et de sensibiliser les fumeurs à l'interdiction de fumer aux abords de l'école.

La commune s'engagerait dans ce dispositif jusqu'en 2027 en contractualisant avec ALCOME. En contrepartie, ALCOME apporterait un soutien financier annuel estimé à 190 €. La commune s'engagerait à assurer la communication autour de ce dispositif par le biais du bulletin municipal, du site internet, de l'application PanneauPocket et par voie d'affichage.

Madame Monique ALLEGRE précise que certaines structures assurent le recyclage des mégots. Monsieur le Maire demande qu'un renseignement soit pris afin de savoir si une entreprise de la région propose ce type de traitement.

VOTE :      9+1p POUR                  0 CONTRE                  0 ABSTENTION

## **8. Participation au financement de la complémentaire santé**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune doit obligatoirement contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire (risque santé).

Le minimum de versement par agent et par mois s'élève à 15 € brut.

La commune choisit de retenir la procédure dite de labellisation à compter du 1er janvier 2026 pour les contrats souscrits individuellement. Dans ce cas, la commune verse la participation des 15 € bruts mensuels aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales, et qui fournissent une attestation d'adhésion.

VOTE :      9+1p POUR                  0 CONTRE                  0 ABSTENTION

## **9. Renouvellement des contrats d'Assurance des Risques Statutaires 2027-2030, et conventions de participation Prévoyance et Frais de santé 2027-2032. Mandat au CDG 26**

Les contrats d'assurance statutaire gérés par le Centre de Gestion de la Drôme arrivent à échéance en 2026.

Le CDG26 propose aux communes d'organiser une procédure de mise en concurrence et de lancer les procédures de marchés publics.

Afin de pouvoir lancer cette procédure, le CDG26 demande aux communes de leur donner mandat. Par la suite, la commune est libre de souscrire ou non aux contrats proposés.

VOTE :      9+1p POUR                  0 CONTRE                  0 ABSTENTION

### **POINTS DIVERS :**

#### **Plan Neige école :**

Madame Monique ALLEGRE indique qu'il convient de désigner des responsables pour l'application du plan neige, lequel consiste notamment à prévenir les parents par téléphone en cas d'activation. Messieurs Marc GASSER et Christian BERNARD se portent volontaires pour assurer cette mission.

Il est rappelé que le conseil d'école se tiendra le mardi 18 novembre à 18 h, à Montjoyer.

Le SIVOS se réunira la semaine suivante. À cette occasion, il conviendra de désigner un parent d'élève de Réauville pour siéger au bureau.

#### **Fête de Noël :**

La fête de Noël aura lieu le vendredi 19 décembre à Réauville à 18h, l'année dernière elle a eu lieu à Montjoyer.

Récupération du chalet à Taulignan pour le monter sur la place Roche entre le 15 et 22 décembre. Les décos du village sont en cours d'installation par des habitants du village. Il est prévu un défilé aux lanternes avec les élèves et les enfants présents. Vin chaud, papillotes et mandarines seront servis. Il est proposé aux personnes qui le souhaitent de vendre des articles sous forme de petit marché de Noël.

#### **Déménagement mairie :**

Le déménagement de la mairie aura lieu après les élections municipales de mars 2026. Le Maire propose de commencer à travailler sur son organisation. Il convient de récupérer des cartons pour le transport des documents administratifs.

#### **Espaces naturels sensibles :**

Patrice PRAVE dit que l'ensemble des travaux sont terminés. Il faut cependant, continuer de couper les élantes dès leur apparition.

#### **Vente immeuble Vigne (Au p'tit bonheur) :**

Pour rappel, la commune a hérité de ce bien en 2022 et a décidé de le mettre en vente. Une personne intéressée s'était positionnée pour l'acquérir au prix de 90 000 €, avec pour projet de le rénover et d'y créer des logements et un commerce. Cette vente n'a toutefois pas abouti, la propriétaire du fonds de commerce ayant exprimé son refus que le lieu soit modifié.

La commune a alors adressé un courrier à la propriétaire du fonds de commerce pour lui proposer l'acquisition du bâtiment. Celle-ci a toutefois mal interprété la démarche et a mandaté un avocat pour répondre à ce courrier.

Le bail, renouvelé par tacite reconduction depuis 2020, est dénonçable tous les 3, 6 ou 9 ans. Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment, trois options peuvent être envisagées :

- renouveler le bail en fixant un nouveau montant de loyer,
- ne prendre aucune décision jusqu'en 2029,
- procéder à une éviction.

La commune se trouve actuellement dans une situation délicate pour la gestion de ce dossier.

Monsieur le Maire propose de rencontrer Madame WIEDENKELLER afin d'échanger avec elle sur la situation et d'envisager une solution. (Rdv pris pour lundi 24/11)

#### **Nouvelle mairie :**

Le Maire précise que l'Etat n'a pas validé en totalité la demande de subvention au titre de la DETR.

En effet, la commune obtient 228 000€ de subvention sur 390 000€ sollicités. Le Département devrait augmenter son taux de subvention à hauteur de 50%, avec deux paiements sur 2026 et 2027. La commune a sollicité à nouveau la Région pour obtenir une subvention complémentaire de 15 000€ et un bonus bois de 29 000 €.

#### **Marché de Noël :**

Laure BOUDON recherche pour le marché de Noël de l'association Du bourg une caravane ou grande tente pour proposer des contes aux enfants.

Ce marché aura lieu le dimanche 21 décembre à la salle polyvalente.

#### **Travaux chemin de Grignan :**

Une partie des réseaux doit être reprise par l'entreprise SORODI à la suite de problèmes d'étanchéité des canalisations neuves.

#### **Affaire SOUSSANT :**

L'affaire a été mise en délibéré au 26 novembre prochain.

#### **Réaménagement de la mairie actuelle en nouvelle classe :**

Il est prévu que la classe du bas intègre les locaux de la mairie actuelle pour la rentrée 2026-2027.

Des devis sont en cours pour pouvoir modifier le lieu et tenir compte des obligations pour une classe (nombre de WC, porte manteau, accessibilité...)

#### **Maison médicale :**

La maison médicale gérée par la famille BOISSIER fonctionne très bien, un kinésithérapeute s'est installé récemment.

#### **Tour de table :**

Marc GASSER dit qu'il est toujours dans l'attente de devis pour la restauration de l'écurie du tènement DUBOURG (espace partagé).

Il précise aussi que pour la rentrée 2026-2027, il ne faudra pas louer la salle polyvalente aux associations le vendredi soir car cela pose problème pour les locations aux administrés.

L'entreprise SAINTE PREUVE JARDINS a planté un arbre de Judée au jardin du souvenir, un murier-platane stérile devant la mairie, conforme à la commande.

Norbert PERRIN propose aux élus qui le souhaitent de participer au marché aux truffes de Richerenches le samedi 06 décembre.

La commune a reçu une demande de subvention des restaurants du cœur.

L'association ANACR 26 remercie la commune de sa participation à la journée de mémoire sur la Résistance le 15 août.

Il a reçu un courrier destiné au maire mais reçu dans sa boîte aux lettres personnelle. Il lit le courrier d'un administré qui a été gêné par des bruits lors d'une fête en soirée dans le quartier du Fraysse. Ce courrier ne demande pas de réponse.

#### QUESTION DU PUBLIC :

**Vidéoprotection :** Est-ce qu'il est pertinent de mettre des caméras dans le village vu le coût de l'entretien ?

**Réponse :** il s'agit d'une étude en cours car la délinquance s'est déplacée dans nos villages. La gendarmerie a sollicité la commune car son réseau routier passant par le village est parallèle aux routes principales et est régulièrement emprunté par des trafiquants à identifier. Cela permettrait aussi de surveiller les points d'apport volontaire suite aux incivilités de tri et de décharge à côté des containers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.

Monique ALLEGRE,  
Secrétaire de séance

